

# STB ÉVOLUTIF FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETTEE AU 31 DECEMBRE 2025

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

### Rapport sur l'audit des états financiers

---

#### *Opinion*

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 16 mars 2026 et en application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « STB ÉVOLUTIF FCP », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 472.666 DT, un actif net de 446.159 DT et un résultat net bénéficiaire de 36.998 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joint présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du « STB ÉVOLUTIF FCP » au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et les variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du « STB ÉVOLUTIF FCP » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Rapport de gestion*

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Gestionnaire du « STB ÉVOLUTIF FCP ». Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du « STB ÉVOLUTIF FCP » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers annuels. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## ***Responsabilité du Gestionnaire et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

Le Gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux responsables de la gouvernance qu'il incombe d'évaluer la capacité du « STB ÉVOLUTIF FCP » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si les responsables de la gouvernance ont l'intention de liquider le « STB ÉVOLUTIF FCP » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du « STB ÉVOLUTIF FCP ».

## ***Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du « STB ÉVOLUTIF FCP » à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le « STB ÉVOLUTIF FCP » à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

---

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, et de l'article 51 du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du « STB ÉVOLUTIF FCP ».

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne du « STB ÉVOLUTIF FCP » susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers annuels.

### ***Autres obligations légales et réglementaires***

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le « STB ÉVOLUTIF FCP » des normes prudentielles prévues par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit Code. De cette appréciation, il ressort que les actifs de « STB ÉVOLUTIF FCP » représentés en valeurs mobilières (actions, BTA, obligations et titres OPCVM) totalisent 83,87% de l'actif total au 31 décembre 2025.

Par ailleurs, les liquidités et quasi-liquidités, constituées seulement de disponibilités, représentent 15,98% de l'actif total du « STB ÉVOLUTIF FCP » au 31 décembre 2025.

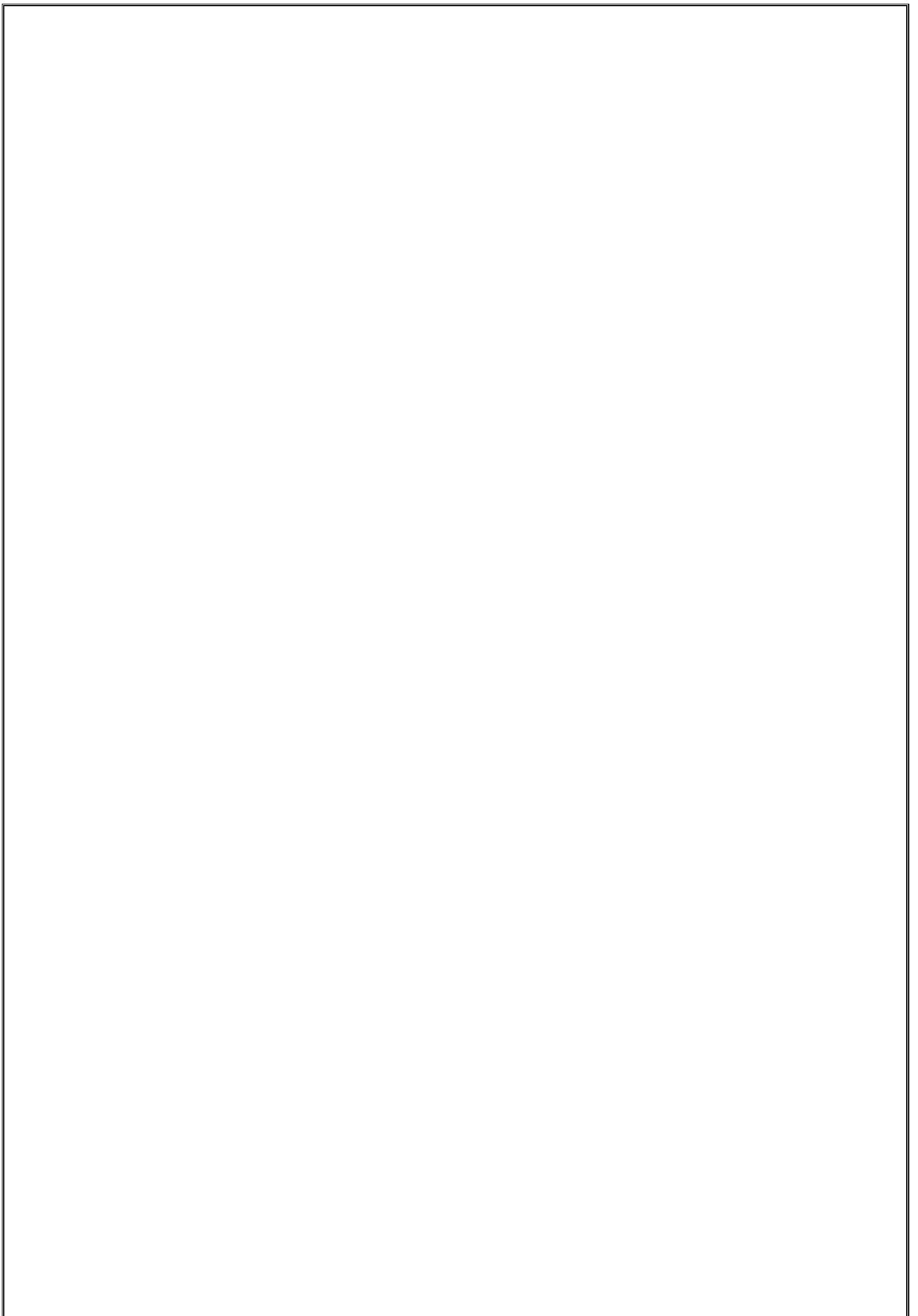
Tunis, le 18 mai 2026

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT - GEM**

**Abderrazak GABSI, associé**

**BILAN**  
**Au 31 décembre 2025**  
*(Montants exprimés en dinars)*

	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
<b>ACTIF</b>			
<b>AC 1 - Portefeuille-titres</b>	<b>3</b>	<b>396 430</b>	<b>345 608</b>
a- Actions		38 320	84 623
b- Obligations		234 665	260 985
c- BTA		101 243	-
d- Titres OPCVM		22 202	-
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>4</b>	<b>75 512</b>	<b>86 483</b>
a- Placements monétaires		-	-
b- Placements à terme		-	-
c- Disponibilités		75 512	86 483
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	<b>6</b>	<b>523</b>	<b>30</b>
a- Dividendes & intérêts à recevoir		-	-
b- Titres de créances échus		523	30
c- Autres créances d'exploitation		-	-
<b>AC 4 - Autres actifs</b>	<b>7</b>	<b>201</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>472 666</b>	<b>432 121</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>	<b>8</b>	<b>7 015</b>	<b>6 471</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>9</b>	<b>19 492</b>	<b>16 489</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>26 507</b>	<b>22 960</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>CP 1 - Capital</b>	<b>10</b>	<b>363 554</b>	<b>343 513</b>
<b>CP 2 - Sommes capitalisables</b>		<b>82 605</b>	<b>65 648</b>
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		65 648	51 290
b- Sommes capitalisables de l'exercice	<b>11</b>	16 957	14 358
<b>ACTIF NET</b>		<b>446 159</b>	<b>409 161</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>472 666</b>	<b>432 121</b>



**ÉTAT DE RÉSULTAT**  
Période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025  
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
<b>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>12</b>	<b>25 279</b>	<b>22 881</b>
a- Revenus des actions		2 690	1 691
b- Revenus des obligations		16 654	17 981
c- Revenus des BTA		1 119	-
d- Revenus des titres OPCVM		4 816	3 209
<b>PR 2 - Revenus des placements monétaires</b>	<b>13</b>	<b>502</b>	<b>54</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>25 781</b>	<b>22 953</b>
<b>CH 1 - Charges de gestion des placements</b>	<b>14</b>	<b>(5 145)</b>	<b>(4 838)</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>20 636</b>	<b>18 097</b>
<b>PR 3 - Autres produits d'exploitation</b>		-	-
<b>CH 2 - Autres charges d'exploitation</b>	<b>15</b>	<b>(3 679)</b>	<b>(3 739)</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>11</b>	<b>16 957</b>	<b>14 358</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</b>		-	-
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>16 957</b>	<b>14 358</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		-	-
* Variation des +/- values potentielles sur titres		12 479	(6 815)
* +/- Values réalisées sur cessions de titres		7 864	(191)
* Frais de négociation de titres		(302)	(433)
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>36 998</b>	<b>6 919</b>

**ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
Période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025  
(Montants exprimés en dinars)

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
<b>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>		
a- Résultat d'exploitation	16 957	14 358
b- Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	12 479	(6 815)
c- +/- Valeurs réalisées sur cessions de titres	7 864	(191)
d- Frais de négociation de titres	(302)	(433)
<b>AN 2 - Distribution des dividendes</b>	-	-
<b>AN 3 - Transactions sur le capital</b>	-	-
<b>a - Souscriptions</b>		
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-
* Régularisation des sommes distribuables	-	-
* Droits d'entrée	-	-
<b>b - Rachats</b>		
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-
* Régularisation des sommes distribuables	-	-
* Droits de sortie	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>36 998</b>	<b>6 919</b>
Régularisation des sommes non distribuables des exercices antérieurs	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET APRÈS AJUSTEMENT</b>	<b>36 998</b>	<b>6 919</b>
<b>AN 4 - Actif net</b>		
a - En début d'exercice	409 160	402 243
b - En fin d'exercice	446 159	409 160
<b>AN 5 - Nombre de parts</b>		
a - En début d'exercice	3 800	3 800
b - En fin d'exercice	3 800	3 800
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>117,410</b>	<b>107,674</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>9,04%</b>	<b>1,72%</b>

*(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)*

## **NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025**

### *NOTE N°1 : PRÉSENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT*

---

« STB ÉVOLUTIF FCP » est un fonds commun de placement mixte (actions et obligations), de type capitalisation, régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 (agrément du Conseil du Marché Financier n° 29-2008 du 24 octobre 2008). Il a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources.

Les fondateurs de ce FCP, auparavant dénommé « FCP AL HIKMA », sont la STB Bank et la STB Manager. Il a été créé le 14 décembre 2015 en tant que FCP Islamique de type distribution et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier le 23 décembre 2014.

Le Conseil d'Administration de la STB Manager, réuni le 12 septembre 2019, a décidé de renoncer à la vocation « FCP Islamique » en modifiant les orientations de placement du Fonds ainsi que le mode d'affectation de ses résultats en passant à un FCP de type capitalisation. De ce fait, la STB Manager a obtenu du CMF un autre agrément sous le numéro 34-2019 en date du 31 octobre 2019, et ce, avec le changement de la dénomination du Fonds qui devient « STB ÉVOLUTIF FCP » à partir du 16 juillet 2020.

La STB Finance (en remplacement de la STB Manager à partir du 16 juillet 2020) et la STB Bank assurent respectivement les fonctions de gestionnaire et de dépositaire des actifs du FCP. La STB Bank assure également la fonction de distributeur du FCP (via son réseau d'agences).

En rémunération des services rendus, la STB Finance perçoit une commission annuelle de 1% TTC de l'actif net du Fonds, en sa qualité de gestionnaire, et la STB Bank perçoit une commission annuelle de 0,1% TTC de l'actif net du Fonds, en sa qualité de dépositaire, et une autre commission annuelle de 0,1% TTC de l'actif net du Fonds, pour son réseau d'agences. Toutes ces commissions sont calculées quotidiennement.

Étant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le Fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

### *NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES*

---

Les états financiers du « STB ÉVOLUTIF FCP » ont été arrêtés, au 31 décembre 2025, conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises, promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NC 16 relative à la Présentation des états financiers des OPCVM et NC 17 relative au Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM.

Ils se composent de :

- un bilan ;
- un état de résultat ;
- un état de variation de l'actif net ; et
- des notes aux états financiers.

L'exercice comptable du « STB ÉVOLUTIF FCP » coïncide avec l'année civile et sa monnaie fonctionnelle est le Dinar Tunisien.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'acquisition. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés directement en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et en bons du Trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

### **2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date de clôture, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable, et apparaît aussi comme une composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours de bourse à la date de clôture ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres des OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date de clôture.

### **3. Évaluation des obligations et valeurs assimilées**

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ils sont évalués :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et en l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations figurant au bilan de « STB ÉVOLUTIF FCP » arrêté à la même date. En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 31 décembre 2025, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances, en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti, pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines), pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Notons qu'au 31 décembre 2025, le « STB ÉVOLUTIF FCP » détient des souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

#### **4. Évaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires sont évalués, à la date de clôture, à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

## 5. Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués, à la date de clôture, à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

## 6. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 7. Les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements sont constituées des rémunérations attribuées respectivement au gestionnaire, au dépositaire et au distributeur (réseau d'agences du dépositaire), selon les taux et modalités d'application prévus par les conventions en vigueur, tels que décrits ci-avant. Elles sont calculées quotidiennement.

### NOTE 3 : PORTEFEUILLE-TITRES

#### 3.1. Composition du portefeuille-titres

Cette rubrique totalise 396 430 DT au 31 décembre 2025, contre 345 608 DT au 31 décembre 2024, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortissement cumulé des surcotes /décotes	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 31/12/2025	% actif net	% actif
<b>I- Actions :</b>			<b>35 454</b>	-	-	<b>2 866</b>	<b>38 320</b>	<b>8,59%</b>	<b>8,11%</b>
TN0001100254	SFBT	1 650	20 205	-	-	451	20 656	4,63%	4,37%
TN0006560015	SOTUVER	1 279	15 249	-	-	2 415	17 664	3,96%	3,74%
<b>II- Obligations de sociétés :</b>			<b>25 000</b>	-	<b>1 713</b>	-	<b>26 713</b>	<b>5,99%</b>	<b>5,65%</b>
TNL6Z2LXMEP5	STB SUB 2021-1 D	150	15 000	-	1 028	-	16 028	3,59%	3,39%
TNL6Z2LXMEP5	STB SUB 2021-1 D	100	10 000	-	685	-	10 685	2,39%	2,26%
<b>III- Titres émis par l'État :</b>			<b>294 910</b>	<b>(438)</b>	<b>14 114</b>	<b>(266)</b>	<b>309 195</b>	<b>69,30%</b>	<b>65,42%</b>
<b>• Obligations</b>			<b>196 610</b>	<b>(438)</b>	<b>10 905</b>	-	<b>207 952</b>	<b>46,61%</b>	<b>44,00%</b>
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	250	2 413	41	139	-	2 593	0,58%	0,55%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	252	2 394	59	140	-	2 593	0,58%	0,55%

TNNI3UPDYO12	EMP NAT 2023 T2 AF	593	5 634	94	286	-	6 014	1,35%	1,27%
TNHOFRXHSG72	EMP NAT 2023 T2 AV	500	4 750	81	232	-	5 063	1,13%	1,07%
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 CF	2 000	175 000	-	10 052	-	185 052	41,48%	39,15%
TNSUXW7EBUQ0	EPT NAT 3 2021 AV	4	18	-	-	-	18	0,00%	0,00%
TNYZO6UGUZ33	EPT NAT 3 2021 BF	66	6 402	161	56	-	6 619	1,48%	1,40%
<b>• BTA</b>			<b>98 300</b>	<b>-</b>	<b>3 209</b>	<b>(266)</b>	<b>101 243</b>	<b>22,69%</b>	<b>21,42%</b>
TNN0SOORH1F1	BTA 9,28% 14 JUIN 2031	40	38 240	-	1 454	(147)	39 547	8,86%	8,37%
TNNUS2JABSF6	BTA 9,39% 09 AOÛT 2033	60	60 060	-	1 755	(119)	61 696	13,83%	13,05%
<b>IV- Titres d'OPCVM :</b>			<b>22 184</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>18</b>	<b>22 202</b>	<b>4,98%</b>	<b>4,70%</b>
TN3A0J4BTFV3	FCP OBLIGATAI RE CAPITAL PLUS	196	22 184	-	-	18	22 202	4,98%	4,70%
<b>Total en DT</b>			<b>377 548</b>	<b>(438)</b>	<b>15 827</b>	<b>2 618</b>	<b>396 430</b>	<b>88,85%</b>	<b>83,87%</b>

### 3.2. Mouvements du portefeuille-titres

Les mouvements enregistrés, au cours de l'exercice 2025, sur le poste « Portefeuille-titres » sont indiqués ci-après :

	Actions	Obligati ons	BTA	Titres OPCVM	TOTAL
<b>Prix d'acquisition :</b>					
<b>+ En début de période (a)</b>	<b>94 345</b>	<b>246 628</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>340 973</b>
+ Acquisitions	12 800	-	98 300	84 437	195 537
- Cessions	(71 691)	-	-	(62 252)	(133 943)
- Remboursements		(25 018)	-	-	(25 018)
<b>= En fin de période (1)</b>	<b>35 454</b>	<b>221 610</b>	<b>98 300</b>	<b>22 185</b>	<b>377 549</b>
<b>Différences d'estimation :</b>					
<b>+ En début de période (b)</b>	<b>(9 722)</b>	<b>299</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(9 423)</b>
± Annulation, à l'ouverture de la période, des plus ou moins-values potentielles		-	-	-	-
+ Plus-values potentielles en fin de période	12 588	-	(266)	17	12 339
- Moins-values potentielles en fin de période		-	-	-	-
+ Décotes rapportées à l'actif net		-	-	-	-
- Surcotes rapportées à l'actif net		139	-	-	139
+ Amortissement cumulé des surcotes sur titres cédés et/ou remboursés		-	-	-	-
- Amortissement cumulé des décotes sur titres cédés et/ou remboursés		-	-	-	-
<b>= En fin de période (2)</b>	<b>2 866</b>	<b>438</b>	<b>(266)</b>	<b>17</b>	<b>3 055</b>
<b>Créances rattachées d'intérêts :</b>					
<b>+ En début de période (c)</b>		<b>14 058</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>14 058</b>

± Intérêts courus en début de période	(13 939)	-	-	(13 939)
± Intérêts courus à l'achat en début de période	(119)	-	-	(119)
± Intérêts courus en fin de période	12 618	1 119	-	13 737
± Intérêts courus à l'achat en fin de période	-	2 090	-	2 090
<b>= En fin de période (3)</b>	<b>12 618</b>	<b>3 209</b>	-	<b>15 827</b>
<b>Solde au 31 décembre 2025 [(1) + (2) + (3)]</b>	<b>38 320</b>	<b>234 665</b>	<b>101 243</b>	<b>22 202</b>
<b>Solde au 31 décembre 2024 [(a) + (b) + (c)]</b>	<b>84 623</b>	<b>260 985</b>	-	<b>345 608</b>

#### **NOTE 4 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS**

##### **4.1. DISPONIBILITÉS**

Cette rubrique totalise 75 512 DT au 31 décembre 2025, contre 86 483 DT au 31 décembre 2024, et se détaille comme suit :

	<b>31 décembre 2025</b>	<b>31 décembre 2024</b>
Avoirs en banque	75 482	69 925
Sommes à encaisser	306	16 858
Sommes à régler	(276)	-
<b>Total en DT</b>	<b>75 512</b>	<b>86 483</b>

##### **4.2. RATIO D'EMPLOI DE L'ACTIF EN LIQUIDITÉS ET QUASI-LIQUIDITÉS**

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 15 février 2013).

Au 31 décembre 2025, le ratio susvisé s'élève à **15,98%** ; il a été calculé comme suit :

	<b>Valeur au 31 décembre 2025</b>	<b>% actif</b>
<b>I- Liquidités :</b>	<b>75 512</b>	<b>15,98%</b>
- Placements à terme	-	-
- Disponibilités	75 512	15,98%
<b>II- Quasi-liquidités :</b>	-	-
- Bons du Trésor à court terme	-	-
- Billets de trésorerie à échéance inférieure à un an	-	-
- Certificats de dépôt à échéance inférieure à un an	-	-
- Pensions livrées à échéance inférieure à un an	-	-
<b>Total Général (A) = (I + II)</b>	<b>75 512</b>	
<b>Total Actif (B)</b>	<b>472 666</b>	
<b>Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et quasi-liquidités (A)/(B)</b>		<b>15,98%</b>

## **NOTE 5 : VALEURS MOBILIÈRES DÉTAILLÉES PAR ÉMETTEUR**

Au bilan arrêté au 31 décembre 2025, les valeurs mobilières détenues par le FCP et figurant parmi les composantes des rubriques « Portefeuille-titres » et « Placements monétaires » présentent une valeur comptable de 396 430 DT, soit 83,87% du total actif.

Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Émetteur	Portefeuille-Titres				TOTAL	% Actif
	Actions	Obligations	BTA	Titres OPCVM		
L'ÉTAT	-	207 954	101 243	-	309 197	65,42%
FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	-	-	-	22 202	22 202	4,70%
SFBT	20 656	-	-	-	20 656	4,37%
SOTUVER	17 664	-	-	-	17 664	3,74%
STB	-	26 711	-	-	26 711	5,65%
<b>Total Général en DT</b>	<b>38 320</b>	<b>234 665</b>	<b>101 243</b>	<b>22 202</b>	<b>396 430</b>	<b>83,87%</b>

## **NOTE 6 : CRÉANCES D'EXPLOITATION**

Cette rubrique totalise 523 DT au 31 décembre 2025, contre 30 DT au 31 décembre 2024, et se détaille comme suit :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
<b>Intérêts à recevoir :</b>	-	-
- Intérêts échus et non encaissés sur obligations	-	-
- Intérêts courus sur dépôts en banque	-	-
<b>Titres de créance échus :</b>	<b>523</b>	<b>30</b>
- Obligations échues et non encore remboursées	-	-
- Retenues à la source / intérêts à l'achat EO/BTA	523	30
<b>Total en DT</b>	<b>523</b>	<b>30</b>

## **NOTE 7 : AUTRES ACTIFS**

Cette rubrique totalise 201 DT au 31 décembre 2025 et se rapporte aux frais de publication des états financiers auprès du CMF, qui sont normalement à la charge du FCP.

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Frais de publication CMF	201	-
<b>Total en DT</b>	<b>201</b>	<b>-</b>

## **NOTE 8 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS**

Cette rubrique totalise 7 015 DT au 31 décembre 2025, contre 6 471 DT au 31 décembre 2024, et se détaille comme suit :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Gestionnaire - STB Finance (1)	912	822
Dépositaire - STB Bank	429	403
Commissions Réseau - STB Bank (2)	5 674	5 246
<b>Total en DT</b>	<b>7 015</b>	<b>6 471</b>

(1) Ce compte présente un ancien écart non justifié de 203 DT qu'il faut analyser et apurer.

(2) Ce compte enregistre les frais de distribution des parts « STB ÉVOLUTIF FCP », relatifs à plusieurs exercices comptables et demeurant en instance de règlement jusqu'à la date de clôture.

#### **NOTE 9 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS**

Cette rubrique totalise 19 492 DT au 31 décembre 2025, contre 16 490 DT au 31 décembre 2024, et se détaille comme suit :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Honoraires CAC à payer	15 151	12 153
Conseil du Marché Financier (CMF) (1)	72	68
Rachats	-	-
Compte de régularisation passif (2)	4 261	4 261
État, impôts et taxes	8	8
<b>Total en DT</b>	<b>19 492</b>	<b>16 490</b>

(1) Ce compte présente un ancien écart non justifié de 34 DT qu'il faut analyser et apurer.

(2) Ce compte enregistre les intérêts créditeurs, reçus en rémunération du compte courant bancaire, et qui sont en instance de distribution (conformément à la décision du Comité de Contrôle Charaique). Il n'a pas connu de

#### **NOTE 10 : CAPITAL**

Cette rubrique totalise 363 554 DT au 31 décembre 2025, contre 343 513 DT au 31 décembre 2024, et s'analyse comme suit :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
<b>Capital début de l'exercice :</b>		
- Montant	343 513	350 952
- Nombre de parts	3 800	3 800
- Nombre de propriétaires de parts	2	2

---

**Souscriptions réalisées :**

- Montant	-	-
- Nombre de parts	-	-
- Nombre de propriétaires de parts	-	-

---

**Rachats effectués :**

- Montant	-	-
- Nombre de parts	-	-
- Nombre de propriétaires de parts	-	-

---

**Autres effets sur le capital :**

- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	<b>12 479</b>	<b>(6 815)</b>
- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	<b>7 864</b>	<b>(191)</b>
- Frais de négociation de titres	<b>(302)</b>	<b>(433)</b>
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-

---

**Capital en fin d'exercice :**

- Montant	<b>363 554</b>	<b>343 513</b>
- Nombre de parts	3 800	3 800
- Nombre de propriétaires de parts	2	2

---

**Sommes capitalisables des exercices antérieurs** **65 648** **51 290**

---

**Sommes capitalisables de l'exercice** **16 957** **14 358**

---

**Total en DT** **446 159** **409 161**

---

---

**NOTE 11 : SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE**

---

Cette rubrique totalise 16 957 DT au 31 décembre 2025, contre 14 358 DT au 31 décembre 2024, et se décompose comme suit :

---

	<b>31 décembre 2025</b>	<b>31 décembre 2024</b>
Résultat d'exploitation	16 957	14 358
Régularisation lors des souscriptions d'actions	-	-
Régularisation lors des rachats d'actions	-	-
<b>Total en DT</b>	<b>16 957</b>	<b>14 358</b>

---

**NOTE 12 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**

Cette rubrique totalise 25 279 DT au cours de l'exercice 2025, contre 22 881 DT au cours de l'exercice 2024, et se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
<b>Revenus des actions</b> (dividendes ...)	<b>2 690</b>	<b>1 691</b>
<b>Revenus des obligations :</b>	<b>16 654</b>	<b>17 981</b>
□ ± Variation des intérêts courus	(1 323)	814
□ + Coupons d'intérêts échus	17 977	17 167
<b>Revenus des BTA :</b>	<b>1 119</b>	-
□ ± Variation des intérêts courus	1 119	-
□ + Coupons d'intérêts échus	-	-
<b>Revenus des titres OPCVM</b> (dividendes ...)	<b>4 816</b>	<b>3 209</b>
<b>Total en DT</b>	<b>25 279</b>	<b>22 881</b>

**NOTE 13 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES**

Cette rubrique totalise 502 DT au cours de l'exercice 2025, contre 54 DT au cours de l'exercice 2024, et se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
<b>Revenus des certificats de dépôt :</b>	-	-
• ± Variation des intérêts courus	-	-
• + Coupons d'intérêts échus	-	-
<b>Revenus des pensions livrées :</b>	-	-
• ± Variation des intérêts courus	-	-
• + Coupons d'intérêts échus	-	-
<b>Intérêts des comptes courants</b>	<b>502</b>	<b>54</b>
<b>Total en Dinars</b>	<b>502</b>	<b>54</b>

**NOTE 14 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS**

Cette rubrique totalise 5 145 DT au cours de l'exercice 2025, contre 4 838 DT au cours de l'exercice 2024, et se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Rémunération du Gestionnaire	4 287	4 032
Rémunération du Dépositaire	429	403
Commissions Réseau	429	403
<b>Total en DT</b>	<b>5 145</b>	<b>4 838</b>

## NOTE 15 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Cette rubrique totalise 3 679 DT au cours de l'exercice 2025, contre 3 739 DT au cours de l'exercice 2024, et se détaille comparativement comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Redevance CMF	429	403
Honoraires CAC	3 000	2 670
Publicité et publications	-	603
Diverses charges d'exploitation	250	63
<b>Total en DT</b>	<b>3 679</b>	<b>3 739</b>

## NOTE 16 : AUTRES INFORMATIONS

### 16.1. DONNÉES PAR PART :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Revenus des placements	6,784	6,035	8,029	4,468	4,233	3,074
Charges de gestion des placements	-1,354	-1,273	-1,215	-1,151	-1,091	-1,082
<b>Revenu net des placements</b>	<b>5,431</b>	<b>4,762</b>	<b>6,814</b>	<b>3,317</b>	<b>3,142</b>	<b>1,992</b>
Autres charges	-0,968	-0,984	1,641	-0,916	-1,382	-1,111
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>4,462</b>	<b>3,778</b>	<b>8,455</b>	<b>2,401</b>	<b>1,760</b>	<b>0,881</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	-	-	-	-
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>4,462</b>	<b>3,778</b>	<b>8,455</b>	<b>2,401</b>	<b>1,760</b>	<b>0,881</b>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	3,284	-1,793	-0,305	0,598	-1,104	8,978
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	2,069	-0,05	-0,321	3,481	-1,450	-7,433
Frais de négociation de titres	-0,079	-0,114	-0,138	-0,348	-0,272	-0,165
<b>Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>5,274</b>	<b>-1,958</b>	<b>-0,764</b>	<b>3,732</b>	<b>-2,826</b>	<b>1,381</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>9,736</b>	<b>1,821</b>	<b>7,691</b>	<b>6,133</b>	<b>-1,066</b>	<b>2,262</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>5,274</b>	<b>-1,958</b>	<b>-0,764</b>	<b>3,732</b>	<b>-2,826</b>	<b>1,381</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-	-	-	-	-	-
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>5,274</b>	<b>-1,958</b>	<b>-0,764</b>	<b>3,732</b>	<b>-2,826</b>	<b>1,381</b>
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	2,343
<b>Valeur liquidative</b>	<b>117,41</b>	<b>107,674</b>	<b>105,853</b>	<b>78,162</b>	<b>92,029</b>	<b>93,095</b>

## 16.2. RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS :

Libellé	31/12/202 5	31/12/202 4	31/12/202 3	31/12/202 2	31/12/202 1	31/12/202 0
Charges de gestion des placements / Actif net moyen	-1,20%	-1,19%	-1,19%	-1,21%	-1,18%	-1,16%
Autres charges d'exploitation / Actif net moyen	-0,86%	-0,92%	1,61%	-0,96%	-1,49%	-1,19%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif net moyen	3,97%	3,54%	8,29%	2,52%	1,90%	0,95%

## NOTE 17 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

### 17.1. Nature des relations avec les parties liées

Les parties liées au « STB ÉVOLUTIF FCP » sont le gestionnaire « STB Finance » et le dépositaire et distributeur « STB Bank » :

<b>STB Finance</b>	<p>En sa qualité d'établissement gestionnaire, elle est chargée des choix des placements et de la gestion administrative, financière et comptable du FCP.</p> <p>En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération TTC de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.</p>
<b>STB Bank</b>	<p>En sa qualité de dépositaire, elle est chargée de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Conserver les titres et les fonds du FCP ;</li><li>✓ Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;</li><li>✓ Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants.</li></ul> <p>En contrepartie de ses services, elle perçoit une rémunération TTC de 0,1% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.</p> <p>En sa qualité de distributeur, elle est chargée d'assurer les opérations de souscription et de rachat des parts du FCP via son réseau d'agences.</p> <p>En contrepartie de ses services, elle perçoit une rémunération TTC de 0,1% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.</p>

### 17.2. Flux de transactions avec les parties liées

Les montants des opérations réalisées avec les parties liées, au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025, sont récapitulés dans le tableau suivant :

Opérations de la période	STB Finance	STB Bank
<b>Opérations impactant les sommes distribuables :</b>		
- Rémunération du Gestionnaire	(4 287)	-
- Rémunération du Dépositaire	-	(429)

- Commissions Réseau	-	(429)
----------------------	---	-------

---

<b>Opérations impactant les sommes non distribuables</b>	Néant	Néant
--	-------	-------

---

### **17.3. En-cours des opérations réalisées avec les parties liées**

Les en-cours (ou soldes) des opérations réalisées avec les parties liées se présentent comme suit au 31 décembre 2025 :

---

#### **Soldes en fin de période**

---

Rémunération du Gestionnaire à payer	(912)	-
--------------------------------------	-------	---

---

Rémunération du Dépositaire à payer	-	(429)
-------------------------------------	---	-------

---

Commissions Réseau à payer	-	(5 674)
----------------------------	---	---------

---